



SNUDI FO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS & AVS

Animations pédagogiques via GAIA : l'usine à gaz

Rappelez-vous, c'était il n'y a pas si longtemps encore, le bon vieux temps où nous nous inscrivions via Base 47...

Qui, sincèrement, aurait pu penser que nous le regretterions ?

Personne, et pourtant...

Ah, la simplicité du dispositif, une fois retrouvés ses identifiants et mot de passe !

Son côté synthétique : il affichait l'ensemble des animations via un menu déroulant avec, en parallèle, un descriptif sommaire des contenus, lieux et dates retenus ...

On ne se rend compte du bonheur qu'on avait que lorsqu'on l'a perdu, hélas.

Ainsi donc, nous voilà partis pour nous inscrire aux animations pédagogiques via GAIA :

- 1) se rappeler qu'il faut passer par DSDEN47, Aréna
- 2) retrouver ses identifiants et mot de passe (ouf, là c'est comme dans Base 47, pas pire)
- 3) afficher qu'on est Académie de Bordeaux, 47
- 4) comprendre que ce n'est pas « formation à distance » mais « Gestion des personnels »
- 5) et là sombrer dans la déprime : pas d'affichage synthétique, il faut ouvrir simultanément la PJ du COEE qui présente le plan de formation et saisir les identifiants des modules qui vous intéressent sur GAIA... sans trop savoir à quoi ils correspondent (le descriptif même sommaire a disparu, ne restent que les intitulés) et en ayant des doutes sur les dates spécifiées (le 4 septembre pour telle animation quand le serveur ouvre le 26, un mardi de 9h à 10h et de 17h à 19h pour telle autre).

Cela promet une sélection darwinienne dans les inscriptions : seuls les plus forts survivront, ou du moins choisiront les modules les moins rébarbatifs ou ceux qui sont les moins redoutables (le module qui vous étiquette personne-ressource sur tel ou tel handicap parmi votre équipe...)

- 6) Ah , et surtout n'oubliez pas de demander à ce que GAIA vous transfère un mail récapitulatif dans votre mail institutionnel.
- 7) Dernier point : Rappelez-vous que pour assister à une RIS, vous avez possibilité de prendre sur le temps des animations pédagogiques et devez juste en informer votre IEN en précisant quelle réunion syndicale(date et lieu) se substituera à quelle animation (intitulé ou identifiant!).

Sachez également que les 2 demi-journées de travail sur les nouveaux programmes (prises sur la prétendue 2^e journée de pré-rentree) doivent obligatoirement être faites aux lieux et dates prévus puisqu'il y a ordre de mission. Le Snudi-FO vous conseille de déduire ce temps des animations pédagogiques également.